



BRETAGNE SUD HABITAT

Mise en ligne le : 28-10-2022 jusqu'au : 28-12-2022

Nombre de conseillers		DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 OCTOBRE 2022	
En exercice	23	Date de la convocation	29 09 2022
Quorum	16		
Présents	22	N° de la délibération	1. CA 2022 10 19
Représentés	0	Service	Direction générale
Votants	22		

OBJET	Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 22 juin 2022
Le 19 octobre 2022 à 14h30, les membres du Conseil d'administration se sont réunis dans les locaux de Morbihan Energies, 27 rue de Luscanen (Salle Henri LE BRETON), 56000 Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente.	

Participants (22) : Mme Marie-Hélène HERRY, Mme Marie-Jo LE BRETON, M. Nicolas JAGOUDET (ne vote plus à partir de la délibération N°15), M. Pierre GUEGAN, Mme Myrienne COCHE, M. David ROBO (ne vote plus à partir de la délibération N°9), Mme Stéphanie DOYEN, Mme Christine LE STRAT, M. Olivier HOUSSAY, M. Marc BOUTRUCHE, Mme Elise DEMAY, M. Jean-Jacques TROMILIN, M. Jérôme PINSARD, M. Bernard CAUDAL, Mme Marie-Anne LE BOURLAY, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Dominique RIO, M. Hervé JEGO, M. Jean-Noël TEXIER, M. David HADJEB, Mme Cécile FRANCHET (ne vote plus à partir de la délibération N°11), M. Loïc HIRRIEN,

Excusée (1) : Mme Soizic PERRAULT (vote à compter de la délibération N°5).

Mme HERRY soumet le procès-verbal des débats de la réunion du 22 juin 2022, transmis par voie électronique le 5 octobre 2022, ainsi que les annexes et les diaporamas projetés lors de la séance, à l'approbation du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce relevé, avant son adoption définitive.

Le Conseil d'administration, à la majorité des membres présents ou représentés :

- approuve le procès-verbal de la séance du 22 juin 2022,
- autorise Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,



Marie-Hélène HERRY